

Le républicanisme kantien

Le républicanisme est la doctrine selon laquelle un Etat est une république si les détenteurs du pouvoir sont élus par le peuple et soumis à un droit qui leur est supérieur. Est ainsi évité l'arbitraire de la volonté populaire et celui de la volonté du prince.

Sa théorie figure dans deux ouvrages : *Théorie et Pratique* (1793) et *Métaphysique des mœurs* (1795).

1) L'origine de la République.

Elle est le résultat d'un pacte d'union civique qui établit une constitution c'est-à-dire un Etat juridique placé sous une volonté qui unifie les citoyens et leur garantit la jouissance de leurs droits naturels.

2) Un Etat d'essence juridique.

La liberté que le droit républicain doit garantir correspond aux rapports de droit privé né des échanges dans l'état de nature mais qui était menacée par la violence. Ce droit naturel est un ensemble de normes valables en dehors de toute société reposant exclusivement sur le principe à priori de la raison.

Le droit public est le droit institué dans une société par un ensemble de lois dans la continuité du droit privé.

Le droit fondamental à la base du droit privé est le droit de propriété dont découle le partage de ce qui est à moi et de ce qui est à toi. Il est le droit du premier occupant qui n'a pas à justifier autrement sa possession. Il crée un fait juridique, la propriété étant la condition qui permet aux individus d'exercer leurs droits.

Or, l'essence du droit est de ne porter que sur des actions extérieures en tant qu'elles sont susceptibles d'être soumises à une législation et à une contrainte extérieure à l'exclusion de toute considération des fins et mobiles intérieurs. Il est donc neutre au point de vue moral comme au point de vue du bonheur. Le seul but de l'Etat républicain est, dès lors, la conservation de l'ordre juridique qui protège la liberté extérieure et non de contraindre les citoyens à agir moralement ou à être heureux conformément aux critères du bonheur établi par elle. Faire le contraire serait attenté à leur liberté. Cependant, une fois réalisé, cet Etat est le plus favorable à la fois au bonheur des hommes en ce qu'il protège leur autonomie et à leur moralité en ce que la conformité des actions au droit contribue à la moralité.

3) Ses principes

a) La liberté de chacun en tant qu'homme. Elle se définit comme le choix des moyens par lesquels les individus s'efforcent d'atteindre le bonheur qui relève du seul jugement individuel.

Le droit ne peut que limiter les actions pour permettre la coexistence contrairement au despotisme qui impose des buts malgré le désir des citoyens. Kant sépare cité du bonheur et cité du droit. Le gouvernement paternel est le plus grand des despotes. Le nouveau despotisme est le pouvoir qui impose au peuple la façon dont il doit être heureux. Tout au contraire, l'Etat républicain sépare sphère privé et sphère publique ce qui exclut toute prise en charge du bonheur des citoyens. L'Etat n'a pas à prendre en charge le Bien positif. C'est l'Etat minimal seul garant de la liberté et de la sécurité.

b) Egalité. Elle consiste en l'égalité soumission au droit de contrainte. Nul ne peut obliger autrui à quelque chose sans être lui-même obligé de la même façon. La réciprocité découle d'une loi

commune. Par contre, le souverain dispose d'un pouvoir de contrainte sans être soumis lui-même à une loi de contrainte. Pour Kant, il n'y a pas contradiction car il ne s'agit pas d'un pouvoir résultant de la puissance physique mais d'une autorité donnée par la loi. L'égalité juridique est compatible avec l'inégalité matérielle à partir du moment que celle-ci ne relève pas d'un privilège mais du mérite.

c) Indépendance. Il s'agit de l'indépendance d'un membre de la République comme citoyen c'est à dire comme co-législateur. Kant distingue le peuple du souverain contrairement à Rousseau. Le souverain représente le peuple. D'où l'importance du droit de suffrage. Etre citoyen, c'est participer comme électeur à l'exercice du pouvoir à deux conditions. La première est une qualité naturelle : être majeur et de sexe masculin. En effet, femmes et enfants ne sont pas suffisamment indépendants. La deuxième est une qualité sociale : jouir d'une indépendance économique. Etre son propre maître. Posséder un métier et être propriétaire.

4) Organisation constitutionnelle. Le gouvernement républicain ne dépend pas de sa forme mais de la façon dont l'Etat use de son pouvoir. Il est soit républicain soit despotique. Une monarchie peut être républicaine si le monarque légifère comme le ferait un gouvernement républicain. Mais il n'y a pas de républicanisme sans la séparation des pouvoirs car il ya despotisme quand le souverain exécute lui-même les lois qu'il a édictées. C'est pourquoi la démocratie est nécessairement despotique car le pouvoir exécutif se confond avec le législatif.

Conclusion

La République de Kant préfigure l'Etat de droit moderne sur quatre points :

Subordination de la politique au droit

Séparation des pouvoirs.

Représentation du peuple

Nécessité d'une autolimitation de l'Etat.